

# Aide à l'occupation des sols

## AGENCE RURALE NOUVELLE-CALÉDONIE

### Présentation du dispositif

L'APICAN a lancé une mesure d'occupation des sols et d'incitation à la plantation de cultures fourragères pour lutter contre la sécheresse en élevage bovin.

L'objectif est multiple et consiste à :

- produire du fourrage pour pallier les effets de la sécheresse en élevage bovin
- mise en valeur de parcelles de zones irrigables en culture de saison chaude et de second cycle mais considérées comme « à risque », notamment à cause d'inondation par débordement de cours d'eau
- lutter contre l'érosion des sol

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Cette disposition d'occupation des sols s'adresse aux agriculteurs (personnes physiques ou morales) :

- inscrites au registre de l'agriculture et à jour de leur cotisation ;
- sociétaires de la CAMA;
- cultivant des parcelles réputées inondables.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Cette mesure a pour objet de proposer une alternative aux agriculteurs, sociétaires de la CAMA, exploitant un foncier sujet aux inondations. La mesure consiste à implanter une culture fourragère dans le courant du dernier trimestre après une grande culture et de la maintenir en place pendant la saison cyclonique.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

La participation de l'Agence Rurale est fixée à 70 000 F/ha.

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence Rurale.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Registre agricole

---

## Organisme

### AGENCE RURALE NOUVELLE-CALÉDONIE

- Le Ctre, 30 Rte de la Baie des Dames  
98800 NOUMÉA  
Web : [www.agence-rurale.nc/...](http://www.agence-rurale.nc/...)